

Saisine à l'ancienne

M. le Médiateur,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, président de l'Organisme de Lutte contre les Discriminations, premier défenseur des personnes en situation de handicap, pour solliciter votre aide.

La nouvelle loi dite « handicap et diversité » permet en effet aux victimes de ségrégation de saisir votre comité pour les soutenir dans leur démarche de défense de leurs droits.

Or, le 20 octobre dernier, le Tribunal Principal National m'a condamné à cinq ans d'exil lunaire, dont trois avec sursis, pour des faits que je ne conteste pas, mais que je considère liés à une anomalie génétique dont je souffre. En faisant valoir l'ampleur de mon handicap qui, à mon sens, n'a pas été pris en compte à sa juste mesure dans ce jugement, j'espère que vous pourrez intervenir en ma faveur.

L'envoi d'une telle lettre vous paraîtra sans doute démodé, mais je ne vois pas comment faire autrement et, avant de vous prier de bien vouloir m'en excuser, je tâcherai de vous l'expliquer. Je vous serai gré, en outre, d'être indulgent à la lecture de mon récit. La connaissance des écrits que vous confère votre grande culture vous y aidera. Vous estimerez peut-être certains détails superflus ; mais je préfère essayer de ne rien négliger pour faciliter la constitution du dossier que Votre Haute Autorité voudra bien ouvrir à mon nom.

Cet été, le lundi 15 juillet précisément, une patrouille de contrôle routier immobilisa mon véhicule sur la Grande Voie de l'Océan, pour vérifier la validité de mon permis. Les deux agents m'appréhendèrent en présentant leur badge

professionnel. Je leur tendis spontanément mes papiers, qu'ils prirent et examinèrent longuement. Mais ils ne semblaient pas satisfaits. Je ne comprenais pas ce qui leur déplaisait, ni ce qu'ils voulaient exactement. Lorsque j'entrepris de sortir de mon habitacle pour respirer et ne pas céder à l'angoisse irrationnelle qui me gagnait, ils dégainèrent leurs armes, tout en bloquant la portière avec leurs genoux. Vous imaginez ma terreur, qui m'a littéralement paralysé. Je ne crois pas être particulièrement émotif, mais j'avoue ne pas avoir l'habitude de me confronter ainsi aux forces de l'ordre. Les policiers, très agités, communiquaient en gesticulant. Puis, tout à coup, ils m'extirpèrent de mon siège pour me plaquer violemment à plat ventre sur le capot, sans que je puisse réagir. Après une minutieuse fouille au corps, ils me passèrent des menottes électromagnétiques et m'embarquèrent dans leur fourgon en direction du commissariat sectoriel, dans la plus grande confusion de ma part. Pour me rassurer, je leur parlai durant tout le trajet, sachant parfaitement qu'ils ne me répondraient pas. Je pense qu'ils n'ont pas vu l'indicateur réglementaire de handicap sur le tableau de bord, me donnant notamment un accès prioritaire à certains volumes de stationnement. Sous l'emprise de la peur, je n'avais pas eu la présence d'esprit de leur tendre ma carte d'invalidé civil au début du contrôle et, les mains liées dans mon dos, je pouvais difficilement corriger cet oubli.

Au commissariat, je fus amené dans une pièce sombre, dans laquelle je restai plusieurs heures sans voir personne. Peut-être m'observait-on à travers une vitre sans tain ou avec une caméra invisible. Un enquêteur finit par entrer dans la salle, m'interrogeant du regard. Ne sachant pas ce qu'il voulait, je ne trouvais rien de pertinent à lui dire. Je ne prononçai que quelques mots pour lui demander de parler à un avocat. Un haussement des sourcils trahit sa surprise, mais il sembla garder son calme. Pourtant, il claqua bruyamment la porte en sortant. L'avocat arriva peu après. Il s'assit en face de moi, me détaillant de la tête aux pieds. Il eut la présence d'esprit de me tendre un cahier cybernétique et

un stylet pour que nous puissions converser. Je lui relatai par écrit les faits récents. Il comprit immédiatement la situation. Il me quitta, sourire aux lèvres, après avoir griffonné : « Ne vous inquiétez pas ; nous allons vous sortir de là rapidement ». La suite des événements allait hélas lui donner tort. En effet, comme je l'ai appris plus tard, le Premier Procureur Universel l'a récusé, à cause de soupçons de corruption passive dans un autre dossier dont il avait la charge.

J'ai donc passé plusieurs jours (et nuits) en prison, sans rien comprendre à ce milieu, jusqu'alors totalement inconnu pour moi. Désorienté, je me laissais conduire par des gardiens irrités de jouer ainsi les guides. Mes codétenus profitaient de ma faiblesse et de mon incompréhension pour se moquer de moi et me jouer des tours dégradants que je préfère ne pas relater ici, pour ne pas vous choquer, et pour ne pas revivre cette honte.

Un jour, je reçus une transcription écrite d'un message de mon nouvel avocat, commis d'office, que je n'ai jamais eu l'honneur de rencontrer. Ce courrier détaillait les difficultés pour entrer en contact avec moi et m'informait de sa décision de faire appel à un expert psychiatrique. J'avoue que cette initiative m'a fortement contrarié ; ce charlatan confondait-il handicap et folie ? Ignorait-il que mon trouble se classait dans la catégorie sensorielle, et non mentale ?

Je fus convoqué dans une salle d'examen pour une longue série de tests psychotechniques. Les questions à choix multiples défilaient sur un écran virtuel tridimensionnel. Il me fallait pointer du doigt la bonne réponse parmi les propositions flottant devant moi dans une brume artificielle grisâtre. Je devais ainsi compléter des suites numériques, trouver la pièce manquante d'un puzzle, indiquer le sens de rotation d'engrenages, etc. Je ne connais pas les résultats de ces tests – vous pourrez très certainement les consulter en vous faisant communiquer mes dossiers pénitentiaire et judiciaire –, mais je suis assez

confiant. Je n'ai pas rencontré de problème particulier et, avec une certaine fierté, je ne pense pas avoir commis d'erreur importante.

La seconde série de tests, par contre, s'est révélée catastrophique, totalement infructueuse. Permettez-moi, monsieur le Médiateur de vous décrire la scène de mon point de vue.

Un homme en blouse blanche vint s'asseoir de l'autre côté de la table posée au centre de la pièce. Il ouvrit une petite mallette noire et en sortit une série de cubes colorés. Il aligna ces cubes sur la table et, en guise d'explications, me les montra d'un hochement de tête en écartant les bras. Comment est-ce que je devais réagir ? Qu'étais-je censé faire ? J'ai simplement dit que je ne comprenais pas, que je ne pouvais pas comprendre si on ne m'énonçait pas des consignes claires.

Impassible, l'homme m'observait en prenant de temps en temps des notes. Je construisis successivement une pyramide, un mur et une tour avec les cubes ; je les classai par ordre alphabétique des noms de couleurs, puis selon leur disposition dans l'arc-en-ciel. À chaque fois, l'examineur attendait que j'eus fini pour replacer les cubes dans leur disposition initiale, apparemment aléatoire, mais toujours la même. Que voulait-il donc prouver ? Cherchait-il à jauger ma patience ?

Malgré cet échec incontestable, le rapport d'expertise psychiatrique écarta toute maladie mentale et me déclara responsable de mes actes. Cette conclusion levait tout obstacle à mon jugement : je reçus le 17 octobre la convocation à mon procès pour « outrage, refus d'obtempérer et rébellion ».

L'audience débuta malgré l'absence de mon avocat. Cependant, un interprète spécialisé le remplaçait avantageusement pour m'assister ; il m'expliquait ce que les membres de la Cour voulaient dire, et relayait mes réponses, mes arguments.

Le tribunal ne releva finalement qu'une simple négligence de la part des policiers, qui m'avaient arrêté un peu promptement à mon goût, sans chercher à comprendre mon comportement, et ne requit pas le moindre blâme pour eux. À mon encontre, il retint une faute délictueuse : j'aurais dû présenter ma carte d'invalidité en même temps que les « documents afférents à la conduite du véhicule », et ne pas provoquer les agents en tentant de sortir de mon véhicule « sans aucun motif valable, d'ailleurs ».

Bien sûr, le verdict d'exil lunaire, « cinq mois, une peine mesurée », me révolte. Car, vous l'aurez compris, monsieur le Médiateur, je souffre d'une anomalie cérébrale génétique qui, aussi incroyable que cela puisse paraître, me rend étrangère toute disposition à la télépathie. Cette incapacité très rare me handicape lourdement ; je peine à trouver ma place dans la société. J'essaie pourtant, avec la meilleure volonté, de vivre comme tout le monde. Cette infirmité me contraint à parler, acte tombé en désuétude depuis que les écoles ne l'enseignent plus. Et c'est également pourquoi je me suis résolu à vous écrire. Je vous présente, à ce propos, mes plus humbles excuses de vous imposer ce mode de communication quasiment préhistorique.

Aussi, je souhaite ardemment que le problème d'incompréhension inhérent à mon dossier soit reconnu, et je pense – j'espère – que Votre Haute Autorité pourra me venir en aide.

Dans cette perspective, veuillez agréer, monsieur le Médiateur, l'assurance de ma parfaite considération et de mon profond respect.
